



LiAison

#n°169
Décembre 2015
Janvier 2016



SEINE-ET-MARNE

LE PARC NAPOLEÓN MENACE
DES TERRES AGRICOLES

QUALITÉ DE L'AIR

LES ASSOCIATIONS
S'EMPARENT DU SUJET

MOBILISATION COP21

LA SANTÉ DE FRANCILIENS TRAITÉE PAR LE MÉPRIS !



@elegancephoto.fr

Le mardi 10 novembre, militants associatifs et élus d'Ile-de-France et de l'Oise se sont réunis devant le ministère de l'Ecologie. Ils voulaient dénoncer les conséquences sur la santé du bruit et de la pollution générés par le survol des avions. Mais ils sont repartis furieux :

- délégation reçue avec une heure d'avance afin de désorganiser la manifestation et minimiser son impact médiatique ;
- absence à cette réunion de toute autorité ayant pouvoir de décision : les interlocuteurs habituels, qui ont demandé que la délégation fasse des propositions...ce que ses membres font depuis des mois, voire des années !!!



@elegancephoto.fr

- des CRS en nombre, qui ont parqué les manifestants comme du bétail et n'ont pas hésité à bousculer puis charger au coup de sifflet lorsque certains ont souhaité quitter le cercle de confinement.

« Nous étions pacifiques et n'avions aucune arme, aucun pavé, aucune matraque »... Riverains, associations et élus voulaient juste exprimer leur « ras le bol » des nuisances causées par les avions !

PARIS UNE RACLETTE À VITRES À 1,5 MILLION D'EUROS



28 000 m² de verre recouvrent la Canopée des Halles dont plus de 10 000m² pour le toit. Pour le nettoyer, il a fallu construire une nacelle au coût pharamineux d'1,5 million d'euros, qui sera payé par le contribuable parisien. Un montant que l'association Accomplir estime démesuré. D'autant que le coût du nettoyage sera ensuite réparti à 60 % pour la Ville et à 40 % pour Unibail, alors que le toit abrite, certes, des équipements publics (conservatoire, centre des pratiques amateurs, bibliothèque...), mais aussi, et surtout, des commerces sur cinq niveaux et une gare sur deux niveaux.

L'EXTENSION DE ROLAND-GARROS CONTESTÉE DEVANT LA JUSTICE

Pas moins de neuf recours ont été déposés contre les permis de construire délivrés le 9 juin par la mairie de Paris à la Fédération française de tennis. La plupart émanent d'associations de défense du patrimoine et d'environnement, dont France Nature Environnement et FNE Ile-de-France, auxquels se sont ajoutés les recours de la famille



Formigé, le créateur des serres botaniques d'Auteuil. Le projet prévoit de faire passer la surface du site de 8,5 à 12,5 hectares et de doter le court Philippe-Chatrier d'un toit amovible. Il amputera d'un hectare le jardin botanique.

BRUITPARIF

ÉVALUE L'IMPACT SANITAIRE DU BRUIT DES TRANSPORTS

Selon une étude réalisée par l'Observatoire régional de santé et Bruitparif, l'observatoire régional du bruit, les Franciliens perdent 75 000 années de vie en bonne santé chaque année du fait du bruit des transports. Un coût annuel estimé à environ 3,8 milliards d'euros. Au-delà des effets sur l'audition, l'exposition au bruit entraîne des perturbations du sommeil, une gêne, des



risques de maladies cardiovasculaires, et des difficultés d'apprentissage. Le bruit routier constitue la principale source de morbidité.

YVELINES

LE PROJET DE PORT SEINE MÉTROPOLE OUEST SE POURSUIT



Suite au débat public intervenu en 2014 et à la décision de Ports de Paris de poursuivre le projet, une nouvelle phase de concertation s'est ouverte à l'automne. Des ateliers, des groupes de travail, des réunions publiques vont être organisés jusqu'à l'enquête publique, prévue en septembre 2017. Les associations d'environnement sont invitées à y participer. Les travaux devraient être lancés en 2018 pour une ouverture à l'horizon 2020 de cette plateforme multimodale (eau, fer, route) d'une centaine d'hectares sur les communes d'Achères, Andrésy et Conflans-Sainte-Honorine.

Page réalisée par Jean-Claude PARISOT



édito

ÉLECTIONS RÉGIONALES DES PROMESSES AUX ACTES ?

La COP21 organisée sur notre territoire est une occasion privilégiée de mieux sensibiliser les Franciliens sur les changements climatiques. À travers les multiples manifestations qu'ils organisent, les collectifs, ONG et associations se mobilisent et relaient de nombreuses actions positives pour le climat.

Mais le télescopage des dates de la COP21 et des élections régionales sature la communication et brouille les messages. La campagne pour les élections régionales pouvait représenter une opportunité pour les différents candidats de porter des engagements forts pour la qualité de notre environnement. FNE Ile-de-France a rencontré la plupart des fêtes de liste autour des sujets de l'aménagement du territoire, de la mobilité durable, de la gestion des déchets, de la Métropole du Grand Paris... avec l'objectif de mieux intégrer la problématique « changement climatique » dans les politiques régionales.

L'avenir dira si les promesses électorales se traduiront en actes concrets sur les dossiers que nous portons sur le plateau de Saclay, le Triangle de Gonesse, les serres d'Auteuil, le parc de La Courneuve...

« Limiter la casse » dans l'évolution du climat dans notre région passe par des politiques volontaristes pour éviter l'inéluctable. L'impact des évolutions climatiques sur la qualité de l'air en Ile-de-France sera important. C'est ce que notre union régionale a voulu souligner en éditant un numéro spécial de *Liaison* « Air, climat, santé ».

SOMMAIRE



- 04** **Vie associative**
- 05** **Val-d'Oise**
La démocratie participative n'avance pas
- 06** **Yvelines**
Maurepas et le doute de la portée réelle du SDRIF
- 07** **Yvelines et Essonne**
Aéroport de Toussus-le-Noble : un projet de reconversion électrique
- 08** **Seine-et-Marne**
Le parc Napoléon menace des terres agricoles
- 09** **Dossier**
12 Mobilisation de FNE Ile-de-France pour la COP21
- 13** **Portrait**
Entretien avec Pierre Deblock, président d'Ada 13

- 14** **Education**
Un projet de parcours pédagogique à Fourqueux
- 15** **Opération sur la qualité de l'air**
- 16** **Eau**
Premiers résultats de la consultation sur le SDAGE 2016-2021
- 17** **Pollution**
L'Ineris à la recherche des micropolluants
- 18** **La bombe climatique**
du protoxyde d'azote
- 19** **Biodiversité**
La nature comme solution au changement climatique
- 20** **Lu et conseillé**
Parlons climat en 30 questions

PARIS NATURE ENVIRONNEMENT EST NÉE !

À l'initiative d'une quinzaine d'associations et de particuliers, la fédération parisienne des associations de protection de la nature et de l'environnement vient de voir le jour. En mutualisant la réflexion et les capacités d'action de chacun, PNE aspire à devenir un partenaire incontournable des pouvoirs publics et des acteurs économiques parisiens. « *Nous entendons être le co-acteur d'un Paris résolument tourné vers la transition écologique, à l'urbanisme réellement respectueux de son patrimoine, s'appuyant sur l'expertise de ses habitants et le dialogue environnemental et prendre part aux projets pour les JO de 2024 ou de l'exposition universelle de 2025* », explique Agnès Popelin, présidente de Paris Nature Environnement.



L'adhésion à Paris Nature Environnement est ouverte aux associations et collectifs associatifs ainsi qu'aux particuliers via contact@pne-asso.fr



« L'AIR EN BULLES ! »

FNE Ile-de-France éditera en 2016 une bande dessinée afin d'éduquer et sensibiliser les plus jeunes aux risques liés à la qualité de l'air intérieur et extérieur ainsi qu'à l'impact des changements climatiques sur l'air. Cet ouvrage, d'une trentaine de pages, sera réalisé par Farid Boudjellal, dessinateur reconnu dans la profession et le public.

Le projet est soutenu par la Région, et il a retenu l'attention de Nature&Découvertes dans le cadre de son action « Arrondi en caisse » du 1^{er} novembre 2015 au 11 mars 2016 à travers son partenariat avec notre fédération nationale.

Le principe de « l'Arrondi en caisse » est simple : **chaque client peut décider d'arrondir à l'euro supérieur le montant de sa transaction au sein d'un magasin Nature&Découvertes (15 € au lieu de 14,95 € par exemple) et les dons collectés seront reversés à l'association.**

FNE Ile-de-France sera présente sur certains magasins pour exposer le projet qui sera également relayé sur notre réseau associatif et les réseaux sociaux. Espérons un beau succès pour cette action innovante !



PLATEAU DE SACLAY : LA FRONDE S'ORGANISE

Depuis que la commission d'enquête a rendu un avis défavorable à l'unanimité sur le Contrat de développement territorial Paris Saclay Sud, les nombreuses associations de défense du plateau ont décidé de s'unir pour lancer leur première bataille juridique.



Elles viennent de déposer un recours contre l'arrêté déclarant d'utilité publique l'aménagement du secteur de Corbeville. 50 hectares de terres agricoles très fertiles seraient rayés de la carte s'ajoutant aux 1 000 hectares bétonnés sur le plateau entre 1982 et 2008. Selon l'établissement public Paris Saclay (EPPS), le site de Corbeville serait indispensable à son opération d'aménagement parce qu'il constitue la jonction entre deux opérations : le secteur de l'école Polytechnique et le secteur du Moulon. Un record d'arrogance, selon les associations, qui dénoncent un saucissonnage des projets. En effet, depuis 2010, l'EPPS n'a cessé de lancer successivement une foison d'enquêtes publiques partielles (créations de ZAC, de ZAD, déclaration d'utilité publique, révision de PLU, etc.) sans permettre aux habitants d'avoir une vision d'ensemble.

Rappelons que l'Europe a déjà ouvert une procédure contre la France dans l'affaire de Notre-Dame-des-Landes. Elle lui reproche de découper les projets, empêchant ainsi toute vision globale des impacts environnementaux.



LA Démocratie

PARTICIPATIVE N'AVANCE PAS

ON A BEAUCOUP PARLÉ DE DÉMOCRATIE APRÈS LA MORT DE RÉMI FRAISSE. LE DOSSIER DU GOLF DE ROISSY EST UN NOUVEL EXEMPLE DE L'ABSENCE DE RÉELLE PROCÉDURE DÉMOCRATIQUE OÙ LES ASSOCIATIONS SONT CONTRAINTES D'ALLER EN CONSEIL D'ÉTAT POUR FAIRE VALOIR LEURS DROITS.

Val-d'Oise Environnement et FNE Ile-de-France ont décidé de contester auprès du Conseil d'État la décision de la cour d'appel. Pour engager cette procédure coûteuse, Val-d'Oise Environnement a besoin de soutien financier. L'association lance un appel à dons pouvant bénéficier d'un reçu fiscal.*

Appel à don à consulter sur le site <http://cptg.fr> du Collectif pour le triangle de Gonesse

*chèque à l'ordre de Val-d'Oise Environnement
19 allée du Lac 95330 Domont

Le vallon de la vallée verte s'inscrit dans ce qu'on appelle le triangle de Gonesse. Il se situe au nord de cet espace agricole, sur la commune de Roissy. Protégé par des documents d'urbanisme intercommunaux et régionaux (SCOT- Schéma de cohérence territoriale et PRIF - Périmètre régional d'intervention foncière de 1992), ce vallon est un symbole de la bonne cohabitation entre l'activité agricole et les activités douces des habitants, avec des continuités écologiques, une diversité faune et flore intéressante en proximité de zones très urbanisées. Il est entretenu, cultivé, fréquenté.

Qu'est-ce qui a décidé la commune de Roissy et la communauté d'agglomération de proposer l'implantation d'un golf, alors qu'il y en a déjà trois alentour avec des équipements hôteliers, à Gonesse, Bellefontaine et Luzarches ?

Plusieurs communes de l'agglomération ont des difficultés sociales (Fosses, Goussainville...). Un investissement de 32 millions d'euros hors taxes peut ne pas apparaître comme prioritaire ni d'utilité publique pour ces communes.

Pour une mise en valeur du site, conforme au PRIF sur lequel se sont engagées les collectivités, les associations pensent qu'il

ya mieux à faire que de gaspiller l'argent public et de chasser l'agriculture des meilleures terres de France.

Associations et chambre d'agriculture ont attaqué au tribunal la déclaration d'utilité publique (DUP). Elles ont été déboutées en première instance le 23 avril 2013 et le 21 juillet 2015 par la cour d'appel de Versailles qui n'a tenu aucun compte de l'insuffisance de l'étude d'impact, mise en évidence par des naturalistes et des ornithologues, ni de l'incompatibilité avec le SCOT.

Ce processus lourd dans lequel les associations sont contraintes d'aller, alors que leurs finances ne leur permettent pas, est induit par l'absence d'une volonté des élus de partager avec les citoyens les projets d'aménagement des territoires. Lorsque les habitants et les associations ont connaissance des dossiers, le permis est souvent déjà déposé, les études achevées, et, si enquête publique il y a, elle n'a pour objectif que d'informer, car, à ce stade, promoteurs et collectivités campent presque toujours sur leurs positions. Les associations n'ont plus qu'un recours : l'action juridique.

Bernard LOUP
Président de Val-d'Oise Environnement (VOE)
contact@valdoise-environnement.fr



le SDRIF

VALEUR JURIDIQUE À GÉOMÉTRIE VARIABLE ?



LE SCHÉMA DIRECTEUR DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE (SDRIF) DEVAIT PERMETTRE DE GARANTIR QUE TOUT AMÉNAGEMENT SE FERAIT AVEC LE SOUCI DE LA PRÉSERVATION DE NOTRE PATRIMOINE NATUREL, DANS LE RESPECT DES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE. DES ÉVÉNEMENTS RÉCENTS SÈMENT LE DOUTE SUR LA PORTÉE RÉELLE DU SDRIF.

A Maurepas, la municipalité décide, en mai 2003, de construire une aire d'accueil des gens du voyage. Quatre sites sont envisagés ; celui retenu se situe dans les 50 mètres en lisière d'un massif forestier de plus de 100 hectares.

Ce choix interpelle car il est contraire aux dispositions du SDRIF 1994 (confirmé lors de la révision de 2013) qui précise : « *En dehors des sites urbains constitués (SUC), toute nouvelle urbanisation à moins de 50 m des lisières des bois et forêts de plus de 100 ha sera proscrite.* » De plus, le projet est situé en fond de thalweg alimentant une zone humide protégée, ce qui est interdit par le SAGE. En outre, le site est éloigné de tout, et le coût pour le contribuable en est le plus élevé parmi les trois sites envisagés. Ce coût sera d'ailleurs multiplié par sept entre l'estimation initiale et celle de la nouvelle municipalité en 2014 : 1,6 M€.

Pendant dix ans, l'Association de défense de l'environnement d'Ergal (ADEE) portera cette affaire devant les tribunaux. Référé suspension en 2010 auprès du tribunal administratif lors de la délivrance du permis de construire : rejeté au prétexte que « *les travaux n'étant pas commencés, il n'y a pas d'urgence.* »

En parallèle, une remise en cause du dossier sur le fond, traitée au bout d'un an et demi par le TA, est aussi rejetée : « *Le SDRIF n'est pas directement opposable aux autorisations d'urbanisme, donc n'impose pas de préserver la bande de 50 m des massifs forestiers de plus de 100 ha.* »

Un appel est perdu le 8 juillet 2014 : « *Considérant que les dispositions du SDRIF qui prévoient, en dehors des SUC, l'absence de toute nouvelle urbanisation à moins de 50 m des lisières des forêts de plus de 100 ha ne sauraient avoir légalement pour effet d'imposer aux PLU une stricte conformité à leur égard.* »

Pourtant, le préfet des Yvelines a lui-même souligné (avis du 18 janvier 2012 sur le PLU de Maurepas) ces fameuses dispositions de protection des lisières présentes dans le SDRIF, obligeant le maire à tracer cette limite sur les plans de zonage.

Dans le même sens, un arrêt de la cour d'appel administrative de Paris du 4 juin 2002 indiquait :

« LA PROTECTION DES LISIÈRES DES FORÊTS... EST NON UN SIMPLE OBJECTIF, MAIS UNE OPTION FONDAMENTALE DU SDRIF QUI S'IMPOSE AUX AUTEURS DES POS ET QUE TOUT CLASSEMENT DE PARCELLES SITUÉES DANS CE PÉRIMÈTRE DE PROTECTION SERAIT DONC INCOMPATIBLE AVEC CE SDRIF. »

Profitant de la lenteur de la procédure, l'aire d'accueil est construite et le nouveau PLU offre l'occasion de régulariser l'implantation de l'aire d'accueil... en SUC !

Estocade de la Cour de cassation le 12 février 2015 : elle oppose une jurisprudence du 15 octobre 2014, donc postérieure au permis de construire, indiquant aussi que « *les POS et PLU n'étaient pas obligés d'être strictement conformes au SDRIF.* »

Ce dernier jugement conduit à se demander : « *A quoi sert donc le SDRIF?* ». S'il est aussi facilement interprétable et contournable, est-il la référence espérée par le citoyen, et particulièrement par le monde associatif, pour construire « *durablement* » et préserver notre environnement ?

Claude GRAJEON
Président Association de défense de l'environnement d'Ergal (ADEE)

UNE REconversion ÉLECTRIQUE

AÉRODROME DE TOUSSUS-LE-NOBLE :

LES ASSOCIATIONS DE SAUVEGARDE DE L'ENVIRONNEMENT SONT TROP SOUVENT PERÇUES COMME DES FREINS À TOUTE ÉVOLUTION. AVEC CE PROJET DE RECONVERSION D'ACTIVITÉS, C'EST AU CONTRAIRE LA SOCIÉTÉ CIVILE QUI PROPOSE UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PLUS AMBITIEUX, TOUT EN RÉDUISANT LES NUISANCES.

Toussus-le-Noble totalise à peu près la moitié du nombre de mouvements d'avions d'Orly. On ne s'étonnera donc pas que les nuisances générées par ces survols à basse altitude ont conduit les associations de riverains à réagir de longue date. Mais les améliorations sont venues au compte-gouttes : quelques plages de silence et l'équipement en silencieux d'une petite partie des avions-école. Et de nouvelles menaces apparaissent avec la croissance des survols d'hélicoptères (près de 40 % depuis 2010). Le maintien de ces très nombreux survols n'est pas compatible avec l'avenir du campus scientifique et technologique qui se dessine sur le plateau de Saclay. Le débat sur le devenir de l'aérodrome s'intensifie depuis que les riverains, soutenus par leurs élus, ont obtenu qu'une étude officielle soit conduite sur le devenir de la plateforme. Le cahier des charges de cette étude comportait un volet reconversion d'activités, mais il a été totalement escamoté et ne figure pas dans le rapport final de l'étude.

Les associations ont donc décidé de faire leurs propres propositions de reconversion et ont présenté un avant-projet à la dernière réunion de la commission consultative de l'environnement, le 15 avril dernier. Le projet est fondé sur la création d'un écosystème électrique à partir des énergies alternatives, photovoltaïques principalement, de leur stockage de masse pour suppléer aux intermittences, pour aboutir à la mobilité électrique, aéronautique et automobile ainsi qu'à des réseaux de chaleur. Il est en totale synergie avec les ressources scientifiques et technologiques du plateau de Saclay et permet de réduire considérablement les nuisances, tout en préservant l'emploi et en mettant en valeur le riche passé aéronautique du site. Un centre d'exposition permanent est aussi prévu pour toutes les technologies pouvant être associées aux énergies alternatives (de la ferme solaire à la filière hydrogène, du vélo électrique au drone...) : une vitrine pédagogique qui devrait être d'une grande attractivité pour les Franciliens.

Le prototype d'avion électrique E-Fan d'Airbus, qui a volé à plusieurs reprises à Toussus, a ouvert la voie à une réflexion des instances locales sur le développement d'un *cluster* de l'aviation électrique. Les associations y sont pleinement favorables, mais n'ignorent pas qu'il



Projet de reconversion proposé par l'Alliance associative pour la suppression des nuisances et la reconversion de l'aérodrome de Toussus-le-Noble

faudra plusieurs années avant que ces appareils silencieux soient certifiés. C'est pourquoi il faut, à court terme, durcir la réglementation sur les anciens appareils et entamer progressivement l'installation de fermes solaires (allant de 1 à 20 ha) et de démonstrateurs de stockage d'énergie.

Les associations espèrent que ces propositions vont contribuer à déclencher un débat transparent et constructif sur l'avenir de l'aérodrome de Toussus-le-Noble, et, pourquoi pas, un début d'engagement à annoncer à l'occasion de la COP21 ? **Une ferme solaire dans l'ancien Grand Parc du Roi Soleil, le symbole ne passerait pas inaperçu !**

Jacques de GIVRY
Président Les Amis du Grand Parc de Versailles
Membre de l'Alliance
jacques_degivry@wanadoo.fr





artificiAlisation

DE TERRES AGRICOLES : ENCORE !



Le parc se situerait à l'emplacement de la bataille des 17 et 18 juin 1814 remportée par Napoléon lors de la campagne de France, c'est-à-dire le long de la ligne TGV Paris-Lyon-Marseille, avec une hypothétique gare à la clé, et à la sortie de l'autoroute A6. Le projet s'étendrait à terme sur 200 ha avec 50 ha pour le parc de loisirs, comporterait des reconstitutions de batailles napoléoniennes célèbres et des attractions thématiques à sensation. 25 ha seraient réservés pour le « resort », hôtels, salle des congrès, parking, et 125 ha pour la zone industrielle. Coût estimé : de l'ordre de 250 millions d'euros. L'étude de concept a déjà coûté 115 000€, financée par la Caisse des dépôts, la Région et le département. La fréquentation est estimée à 400 000 visiteurs la première année pour atteindre les 2 millions dix ans plus tard.

INSPIRÉ PAR LE SUCCÈS DU PUY-DU-FOU, YVES JÉGO, DÉPUTÉ-MAIRE DE MONTEREAU-FAULT-YONNE, RÊVE D'UN PARC D'ATTRACTIONS DÉDIÉ À NAPOLEON 1^{er}. LE PARC NAPOLEON SERAIT IMPLANTÉ À MAROLLES-SUR-SEINE À PROXIMITÉ DE MONTEREAU. LES ARGUMENTS DES PORTEURS DU PROJET S'APPUIENT SUR LA RÉPUTATION INTERNATIONALE DE NAPOLEON BONAPARTE ET SUR LA DYNAMIQUE QUI VERRAIT AINSI LE JOUR DANS LE SUD DE LA SEINE-ET-MARNE, UN TRIANGLE MONTEREAU-FONTAINEBLEAU-NEMOURS. UN GISEMENT D'EMPLOIS IMPORTANT EST AINSI MIS EN AVANT.

Si le projet a séduit l'État, il doit désormais convaincre les investisseurs. Des contacts auraient été pris avec des investisseurs chinois et des émirats arabes. L'ouverture du parc est prévue en 2020.

Selon les associations, alors que tout le monde s'accorde sur la nécessité de protéger les terres agricoles, ce projet entraînerait l'artificialisation de 200 ha supplémentaires en Ile-de-France.

Par ailleurs, la zone ciblée est classée site Natura 2000, ZNIEFF* de types 1 et 2, zone d'importance pour la conservation des oiseaux, et comprend des biotopes d'espèces protégées. L'impact des visiteurs, de la circulation automobile, des tirs au canon réguliers leur semble totalement incompatible avec ces protections. La biodiversité exceptionnelle de ce site situé au cœur de la vallée de la Seine, la Bassée, est donc menacée par l'activité de ce parc.

Enfin, la situation financière des autres parcs d'attractions d'Ile-de-France est fragile. Avec la baisse du pouvoir d'achat des Franciliens, il y a de fortes chances que ce soit le budget loisirs qu'ils réduisent en priorité. L'argument économique ne tient pas.

Même si Yves Jégo a promis de travailler en collaboration avec les associations de défense de l'environnement, ce projet n'est pas le bienvenu pour l'environnement seine-et-marnais car il y aura inévitablement des impacts importants sur le plan de la biodiversité, des espaces agricoles, de la faune, des habitats naturels, et des risques de pollutions liées à l'artificialisation des terres.

Christine GILLOIRE
Secrétaire générale FNE Ile-de-France
Membre de NE 77

*ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique qui peut être de type 1 (secteurs de grand intérêt biologique ou écologique) ou de type 2 (grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes) .

Pour toutes ces raisons, NE 77 a fait inscrire ce projet de parc de loisirs dans la carte des points noirs environnementaux de FNE Ile-de-France, fne-idf.fr
Point noir repris aussi sur la carte de France Nature Environnement, www.fne.asso.fr/fr/nos-actions/sivens/dautres-sivens



LA TENUE DE LA COP21 EN FIN D'ANNÉE EST L'OCCASION DE PARTICIPER À DE NOMBREUX ÉVÉNEMENTS ASSOCIATIFS ET FESTIFS POUR SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC FRANCILIEN. DÉCLINAISON EN PHOTOS ET DANS LA BONNE HUMEUR ! ET PROGRAMME À VENIR...

Agir pour le climat

FESTIVAL ROCK EN SEINE À SAINT-CLOUD
28, 29 ET 30 AOÛT

Créé en 2003, Rock en Seine réunit le meilleur de la scène pop-rock internationale et accueille les festivaliers dans le cadre champêtre du parc de Saint-Cloud. Soucieux de son impact sur l'environnement, ce festival s'engage depuis plusieurs années dans une politique visant à développer des actions écologiques et durables : tri sélectif des déchets, gobelets consignés, propreté, limitation de la consommation énergétique, prévention auditive, recyclage des denrées alimentaires... Depuis 2010, des associations environnementales sont conviées par le festival à tenir un stand pour faire connaître et partager les causes qu'elles défendent.

FNE avait invité FNE Ile-de-France à se joindre à elle pour cette édition 2015. C'est avec une météo estivale et 120 000 spectateurs que le stand des hérissons a proposé au public de prendre un engagement pour le climat devant le mur des solutions à la portée de tous. En échange de cette démarche, des cendriers de poche (le hérisson n'aime pas les mégots par terre !) ainsi que des tatouages avec des slogans tels que « A bicyclette » ou « On se met au vert » ont été offerts aux festivaliers.





LE SAVIEZ-VOUS ?



© Eric Coquellein

Véronique Ilié, vice-présidente de FNE Ile-de-France, est à l'origine de cette manifestation. Montreuilloise, elle a su, en 2005, convaincre les élus de l'intérêt de fermer cette autoroute urbaine pour l'offrir aux piétons, une fois par an.

La Voie est libre, collectif de citoyens soutenu par la ville de Montreuil, a récemment évolué en association et veut développer le concept, y compris ailleurs qu'à Montreuil. L'Ile-de-France est particulièrement impactée par ses 454 km de « voies rapides urbaines », héritage d'une politique d'aménagement urbain révolue. La question de la fin de ces autoroutes et de leur transformation en avenues intégrées agite les grandes métropoles sur les cinq continents*.

Bousculer les mauvaises habitudes pour un mieux vivre ensemble, ici aussi c'est possible !

Les Amis de la Voie est libre - www.lavoieestlibre.org

* Note rapide n°606-octobre 2012- Paul Lacroart Institut d'aménagement et d'urbanisme



© elegancephoto.fr

LA VOIE EST LIBRE À MONTREUIL (LVEL) 20 SEPTEMBRE

Pour la seconde année, FNE Ile-de-France se joint à Montreuil Environnement pour proposer une animation avec comme partenaires l'Atelier Regards, l'APEDEC et FNE. Les choses ont été vues en grand pour proposer aux visiteurs un parcours multi-activités, divertissant et instructif, composé de nombreux ateliers et de deux expositions (Montreuil l'horticole et Fab City, un projet pour Montreuil).

Notre proposition s'intitulait « Partagez, Partagez, Bidouillez... Rotomoulez ». Un quizz engageait le public à chercher les réponses auprès de chaque association partenaire. Une fois le document complété et validé, une plante productive (figuier, framboisier, etc.) était offerte à chaque participant invité à poser devant le « Mur de l'engagement » avec son action personnelle pour le climat.

Cet événement a permis de mobiliser de nombreux bénévoles.

Pour sa 7^e édition, LVEL 2015 a accueilli plus de 35 000 visiteurs !

ALTERNATIBA PARIS 27 SEPTEMBRE



FNE Ile-de-France et FNE ont proposé une action commune au Village des Alternatives, dans le quartier Santé Environnement, place de la République. Plusieurs actions et outils de sensibilisation étaient au programme : le mur des solutions à la portée de tous (ou « Mur de l'engagement »), la diffusion en avant-première du nouveau magazine *Liaison* d'octobre-novembre 2015, et le « Pollutour » qui proposait une démonstration d'un compteur de particules fines en situation réelle par une équipe de bénévoles enthousiastes et souriants en tenue de protection anti-pollution !

Pour une première édition parisienne, le Village a accueilli près de 60 000 personnes !



Le stand a également accueilli l'association Copra 184 (Collectif pour la protection des riverains de l'autoroute A184 devenue A104).

« Alternatiba fut, pour le Copra 184, une expérience très enrichissante et extrêmement positive puisqu'elle nous a permis à la fois d'exposer la problématique du " tout routier " au sein même d'une manifestation qui soulève les questions de changement de paradigmes concernant les transports, mais aussi d'aborder avec les très nombreux Franciliens présents la question cruciale de la pollution de l'air extérieure omniprésente dans notre région. » **Laurent LANTOINE**

FESTIVAL DU LIVRE ET DE LA PRESSE D'ÉCOLOGIE À LA BELLEVILLOISE
17 ET 18 OCTOBRE

Le Festival du livre et de la presse d'écologie « Félipé », dont c'était la 13^e édition, se tenait à La Bellevilloise (20^e). Il avait pour thème « Il était une fois le climat ».

Cet événement propose au grand public un programme de conférences, débats, paroles et signatures d'auteurs afin de diffuser les réflexions en cours sur des questions artistiques, philosophiques, techniques ou scientifiques qui interrogent l'humain dans ses rapports avec la nature et ses ressources. Les associations de défense de l'environnement y ont toute leur place, et FNE Ile-de-France y tenait un stand tout le week-end.

Événements

OÙ FNE ILE-DE-FRANCE SE MOBILISE

➔ CONFLANS-SAINTE-HONORINE VENDREDI 27 NOVEMBRE

Depuis septembre 2015, les bateaux de commerce *La Tourmente* et *l'Alizarine* se relaient pour faire entendre la voix du fluvial et remontent de Bordeaux pour l'occasion. Au programme des escales : conférences-débats, expositions, événements-surprise, mais aussi chargement de fret et dégustation de produits régionaux. *L'Alizarine* sera à Conflans Sainte-Honorine le vendredi 27 novembre et nous serons là pour l'accueillir.

➔ MARCHÉ POUR LE CLIMAT À PARIS DIMANCHE 29 NOVEMBRE

Quelques heures avant que les dirigeants n'arrivent à Paris pour le Sommet sur le climat, il nous faudra être très nombreux à cette marche coordonnée par la Coalition Climat 21. **Rendez-vous sur le parvis de la gare de l'Est à 11h.**

➔ LA COP21 AU BOURGET MARDI 1^{er} AU VENDREDI 11 DÉCEMBRE

Un « village » dédié à la société civile, où nous serons présents sur le stand de FNE, sera installé au Bourget. Il sera accessible sans accréditation, du mardi 1^{er} au samedi 5 décembre, contrairement aux enceintes officielles de négociation et à la seconde semaine. La COP21 est une chance unique de faire entendre la voix de notre territoire : nous vous invitons à nous rejoindre parce que vous êtes les représentants de la région hôte.

➔ ALTERNATIBA MONTREUIL SAMEDI 5 ET DIMANCHE 6 DÉCEMBRE

C'est un rassemblement citoyen massif en Ile-de-France pendant la COP21 pour organiser un grand Village mondial des Alternatives. Nous y appelons tous ceux qui portent des alternatives sur leur territoire, ceux qui veulent aider à l'organisation logistique du village, ainsi que ceux qui souhaitent simplement découvrir la multitude d'alternatives existantes dans les nombreux domaines où il est possible d'agir pour relever le défi climatique. Le stand sera porté par Montreuil Environnement avec l'appui d'Environnement 93, FNE Ile-de-France et France Nature Environnement, sur le modèle d'animation de La Voie est libre en septembre selon le slogan « Plantez, Partagez... Agissez ! ». Un parcours instructif plein de rebondissements permettra de découvrir une œuvre d'art d'un avion grandeur nature qui représente la vision d'une humanité qui ne souhaite pas le changement.



"Zone de turbulences manifestation aggravées" de Roland CROS

➔ RASSEMBLEMENT POUR LA CLÔTURE DU SOMMET SAMEDI 12 DÉCEMBRE

Venez à Paris, place de la République à 12 h et rejoignez la mobilisation de masse pour marquer un temps fort après deux semaines rythmées par la montée en puissance des diverses actions. Unissons-nous pour envoyer un signal clair en faveur d'un avenir meilleur, plus respectueux de l'environnement et plus juste.

Yann EPSTEIN

Chargé de communication FNE Ile-de-France

Pour avoir plus d'informations sur la participation de FNE Ile-de-France, contactez Yann EPSTEIN au 01 45 82 42 34 et par courriel communication@fne-idf.fr

Pour tout savoir sur les événements COP21 en Ile-de-France [www.fne-idf.fr / rubrique COP21](http://www.fne-idf.fr/rubrique/COP21).



Entretien avec Pierre DEBLOCK

Habitant du 13^e arrondissement de Paris depuis trente-cinq ans,
Président de l'association ADA 13 depuis janvier 2015



Construire la ville pour Vivre Ensemble

Le Conseil de Paris vient d'approuver les permis de construire de deux projets que les associations ont vigoureusement combattus : la tour Triangle dans le 15^e arrondissement, les tours Duo dans le 13^e. Que pensez-vous de cette évolution peu en phase avec les enjeux de la prochaine COP21 ?

Nous ne sommes pas, à ADA 13, des détracteurs systématiques des tours, mais avons-nous vraiment besoin de tant de mètres carrés de bureaux (91 000 m² sans compter les cinq tours qui sont prévues autour !) alors qu'il y a déjà beaucoup de vacance à Paris Rive Gauche et que nous manquons de locaux à des prix abordables pour l'artisanat et les services de proximité ?

Au fond, il ne s'agit pas seulement de construire des immeubles, il s'agit de construire la ville, une ville pour vivre ensemble. Au pied des tours Duo, il risque d'y avoir un véritable *no man's land*, sans vie sociale et urbaine, et avec une insuffisance de transports collectifs. De plus, cela se fait sans concertation avec Ivry, alors qu'on ne cesse de nous parler du Grand Paris. Nous avons formulé nos critiques, nous avons rencontré la commissaire enquêtrice, elle n'a tenu compte d'aucune de nos propositions sur l'animation des pieds de tours et les impacts environnementaux.

Pourquoi, selon vous, les associations partent-elles en ordre dispersé face à la politique d'urbanisation de la ville de Paris sans unir leurs efforts pour parler d'une seule voix et peser dans le débat ?

Les associations sur Paris constituent un ensemble très hétérogène, elles n'ont pas la même histoire, la même culture, leur implication est souvent très locale et limitée. Elles ne parviennent pas à unir leurs forces pour constituer un interlocuteur de poids vis-à-vis de la mairie de Paris. Un mouvement s'esquisse pour déboucher sur une fédération parisienne, c'est positif.

Au niveau de l'arrondissement, on peut dialoguer, mais le maire d'arrondissement n'a pas vraiment voix au chapitre sur les questions importantes.

La ville de Paris a lancé pour la deuxième année un budget participatif pour financer des projets proposés par les habitants via une plateforme internet. Est-ce une nouvelle manière de réinventer la démocratie locale ? Comment avez-vous vécu cet exercice dans le 13^e arrondissement ?

La mairie de Paris se félicite de cette démarche innovante. Mais c'est assez largement une opération de com'. En réalité, les sommes sont assez symboliques et certaines opérations, même si elles sont déclarées perdantes à l'issue du vote, devront se faire, comme la rénovation obligatoire des toilettes dans les écoles, par exemple !

Les résultats ont confirmé la priorité accordée par les Parisiens au vélo, aux piétons, au « verdissement », ce n'est pas une surprise. Mais voter sans avoir discuté n'est pas le summum de la démocratie.

L'utilisation massive, parfois exclusive, d'Internet est à manipuler avec précaution : la « démocratie 2.0 », ce n'est pas un débat d'idées, une confrontation des points de vue pour améliorer les choses, c'est seulement publier des affirmations et parfois des invectives !

ADA13 lance une réflexion sur la démocratie participative au XXI^e siècle : il faut, bien entendu, utiliser les nouveaux outils, mais la démocratie urbaine locale est à réinventer. Les élus votent le budget, c'est leur rôle. Mais avant, ils doivent informer, écouter les habitants, les associations, concerter et accepter d'éventuels aménagements. Une vraie démarche participative, ce serait d'associer les citoyens à la préparation des orientations budgétaires.

Propos recueillis par Muriel MARTIN-DUPRAY
Membre du Bureau de FNE Ile-de-France



Parcours Pédagogique

à la sente du Val fleuri



La commune de Fourqueux est un gros village de 4 300 habitants, situé aux portes de la forêt de Marly. Des sentes piétonnes anciennes et précieusement conservées serpentent dans le vieux village, et d'autres ont été créées lors de la construction des quartiers plus récents. Toutes permettent la circulation douce à l'abri des voitures.

L'association BiodiverCités78, attachée à la préservation de l'environnement, partenaire de la Ligue de protection des oiseaux et attentive à la biodiversité, a proposé à la municipalité de collaborer à la mise en valeur de l'une ces sentes, la sente du Val fleuri, par la réalisation d'un parcours pédagogique. Le but est de présenter, au moyen de panneaux d'information, la faune et le milieu présents, observables pendant la promenade, ainsi que des techniques de jardinage et d'entretien respectueux du milieu naturel. Et d'inviter les promeneurs à ouvrir l'œil sur tous les petits habitants de cet espace pour découvrir ou redécouvrir les richesses que la nature nous offre généreusement. Sans oublier de les sensibiliser à une meilleure gestion de leur espace naturel privé dans le respect de la biodiversité.

La rencontre initiale, en octobre 2014, entre BiodiverCités78 et l'adjointe au maire, chargée de l'environnement, a permis d'acter la collaboration autour de ce projet, qui s'inscrit totalement au sein de l'Agenda 21, lancé par la mairie, et d'en imaginer les contours. Les services techniques pour la conception-réalisation et l'association pour la rédaction en seront les acteurs. Délai de réalisation envisagé : six mois, soit avril 2015.

Malheureusement, le temps passe vite...

En mars 2015, une séance commune de travail aboutit au principe de dix panneaux portant photos et commentaires sous forme de rubriques intitulées « Attention » et « Le saviez-vous ? ». Une traduction en anglais est envisagée, de nombreuses familles anglophones habitant Fourqueux. Des photos magnifiques sont proposées par le responsable des espaces verts de la ville, passionné de nature et de photographie. Les services techniques travaillent à une maquette.

Le temps défile à nouveau...

Enfin, en juillet, une nouvelle séance de travail est organisée : la maquette présentée est acceptée par tous.

Ainsi, dix panneaux de format 40x60 cm, dont le premier introduit le parcours, seront réalisés en aluminium. Ils aborderont trois thématiques : la faune avec l'illustration des diverses espèces d'oiseaux, d'insectes, de batraciens, de petits mammifères ; la flore ; différentes techniques comme la réalisation d'un compost, la gestion de l'eau, la démarche zéro phyto.

Nouveau délai prévu : fin 2015.

Isabelle LEFEVRE
Présidente de BiodiverCités78
www.biodivercites78.com



Opération qualité de l'air à Sartrouville avec le Cadeb

15 000 LITRES d'air par jour pour Vivre

Dans la continuité des actions menées par France Nature Environnement en matière d'air en 2013 et 2014, le mouvement a un rôle à jouer à l'approche de la COP21, notamment suite aux déclarations gouvernementales faisant de l'année 2015 « année de l'air et du climat ».

Aussi, la fédération nationale a proposé aux fédérations régionales d'organiser, avec leurs associations volontaires, des manifestations locales pour sensibiliser le public aux problèmes sanitaires et environnementaux posés par la pollution de l'air. Du 5 au 17 octobre, sept associations*, membres de FNE Ile-de-France, ont accepté de déployer cette opération sur leur territoire.

Équipées d'un instrument de mesure prêté par FNE (type TSI AEROTRAK 9306 V2) capable de mesurer en nombre et en masse les particules fines d'une taille comprise entre 0,3 et 10 µm, elles ont, chacune, réalisé en temps réel et en différents endroits de leur commune, des mesures des particules fines présentes dans l'air. Celles-ci ont été faites dans des lieux stratégiques (centres commerciaux, tunnels, à proximité d'un axe routier à fort trafic ou d'une file de voitures en centre-ville...) et en des lieux plus calmes, avec moins de passage et moins exposés à la pollution de l'air (parc, lisière de bosquet, etc.). Cette opération a permis de visualiser, en nombre de particules par m³, des différences de concentration en particules fines d'un lieu à l'autre.

Ces mesures citoyennes avaient vocation à engager le dialogue avec le public sur les impacts sanitaires issus de l'exposition à de hauts niveaux de concentration de particules fines dans l'air, non à vérifier qu'un lieu respecte la réglementation ; cette mission de contrôle est dévolue à Airparif qui est équipé d'un matériel beaucoup plus sophistiqué. Des documentations étaient mises à la disposition des passants, notamment le livret « CHANGEONS D'AIR », qui présente les bonnes pratiques et les bonnes idées contre la pollution atmosphérique.



Des mécanismes à élucider

La médecine avance. Pour la première fois, des nanotubes de carbone, issus de la pollution atmosphérique, ont été retrouvés dans des poumons humains lors d'une étude franco-américaine publiée dans la revue eBioMedicine.

Des chercheurs de l'hôpital Trousseau ont étudié 69 lavages broncho-alvéolaires de jeunes asthmatiques, âgés de 2 mois à 17 ans, chez qui ces échantillons sont prélevés en routine dans les services de pneumo-allergologie.

Ils ont observé, y compris à l'intérieur de cellules pulmonaires, des nanotubes de carbone d'un diamètre compris entre 10 et 60 nanomètres, et d'une longueur de plusieurs centaines de nanomètres. Les mêmes que ceux qu'ils ont retrouvés sur des pots d'échappement et dans de la poussière recueillie sur des fenêtres. Quel est l'impact sanitaire de ces nanotubes qui s'accumulent dans nos poumons ? Les effets des particules fines, en particulier les PM 2,5 µm dont font partie ces nanotubes, ne font plus guère de doute : selon l'Organisation mondiale de la santé, la pollution de l'air a tué 7 millions de personnes en 2012. Mais les mécanismes à l'œuvre demeurent encore peu connus, tant la pollution atmosphérique contient une grande variété de composants.



Maule

Une nouvelle opération, vraisemblablement déployée en 2016, devrait permettre de mieux appréhender les risques sanitaires.

Philippe HEURTEVENT

Membre du Bureau de FNE Ile-de-France

* Dans les 78, Association pour la protection du site de Maule et de la vallée de la Mauldre 78, Sauvons Les Yvelines, EPARCHE (Auteuil-le-Roi) et le CADEB (Collectif des associations de défense de la boucle de Montesson) ; dans le 92, Les Amis de la nature à Colombes ; dans le 93, EnDeMa 93 ; dans le 95, Collectif pour la protection du Triangle de Gonesse.

Consultation sur le SDAGE: premiers résultats

@Christian Weiss

UNE MATINÉE D'ÉCHANGES ÉTAIT ORGANISÉE PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE AFIN DE PRÉSENTER LES RÉSULTATS DE LA CONSULTATION SUR LE SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE) QUI S'EST DÉROULÉE DU 19 DÉCEMBRE 2014 AU 18 JUIN 2015

PARTICIPATION ET PROFIL DES RÉPONDANTS

Un peu plus de 3 000 (3 154) personnes ont participé à la consultation via le questionnaire en ligne sur le site de l'Agence ou un questionnaire papier. Cette participation est supérieure à la consultation précédente sur le SDAGE qui avait fait l'objet d'un « boîlage » sur tout le secteur de bassin, coûteux et avec un taux de retour très faible : la mobilisation d'un certain nombre d'associations et de collectivités ont permis cette sensibilisation.

33 % des répondants ont utilisé le questionnaire papier ; dans le cas du questionnaire en ligne, cinq personnes sur six ont lu la page d'accueil sans cliquer sur le questionnaire, ce qui interroge sur l'attractivité de la consultation.

Parmi les participants, 51 % sont des femmes, et les 35-64 ans représentent 56 % des participants. Un tiers habite en milieu rural (communes de moins de 2 000 habitants) et un tiers en milieu très urbanisé (agglomération de plus de 100 000 habitants). Presque la moitié habite le Val-de-Marne, ce qui s'explique par des actions locales très performantes pour inciter les gens à répondre au questionnaire.

PRÉOCCUPATIONS MAJEURES

Quatre préoccupations majeures du SDAGE étaient mises en exergue dans cette consultation, et connaître l'adhésion du public à ces préoccupations était important. Ainsi, la protection des captages pour l'alimentation en eau potable recueille une forte adhésion quant à leur adéquation aux besoins dans 75 % des questionnaires ; seuls 23 % la qualifient d'insuffisante. Le résultat est le même, dans des proportions similaires, en ce qui concerne la protection de la mer et du littoral. Pour la protection et la restauration des milieux aquatiques et zones humides, l'adhésion recueille 60 % et 34 % l'estiment insuffisante. Enfin, concernant l'adaptation aux effets du changement climatique, l'adhésion aux actions se fait à 59 % pour 37 % qui jugent les mesures insuffisantes.

A travers les commentaires spontanés des répondants, la pollution de l'eau est clairement apparue comme une préoccupation majeure des participants (49 % des participants y font référence). La consommation et l'utilisation de l'eau (12 %) suivi de la protection de l'environnement (9 %) sont les préoccupations suivantes, loin derrière. Par comparaison aux résultats de la consultation de 2008, ces préoccupations majeures ont peu évolué.



@Christian Weiss

PROPOSITIONS DE MODIFICATION

Concernant les 50 avis reçus des associations et collectifs franciliens, elles ont été traitées comme les contributions de collectivités territoriales et leurs propositions ont été analysées.

Concernant les propositions du public, deux sur trois sont faites dans le questionnaire. Pour 21 %, il est important de communiquer et d'informer davantage. 17 % d'être plus strict en matière de pollution, 12 % pour sensibiliser contre les pollutions, tout comme protéger les milieux aquatiques. Renforcer les contrôles et les sanctions et être plus concret reçoivent 11 % de propositions. Étonnamment, revoir les modes de cultures n'a reçu que 6 % de propositions et travailler sur les risques inondations arrive en dernier (2 %), alors qu'un plan de gestion des risques inondations était en consultation simultanément au SDAGE.

Dominique DUVAL

Présidente de FNE Ile-de-France

POLLUANTS :

L'Ineris à la pointe de la recherche

Sous la tutelle du ministère de l'Écologie, l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris) mène des programmes de recherche visant à mieux comprendre les atteintes à l'environnement et à la santé et à développer ses capacités d'expertise en matière de caractérisation et de prévention des pollutions. Toutefois, la mondialisation et la mise sans frein sur le marché de nouvelles molécules rendent ce contrôle irréalisable.

Les compétences scientifiques et techniques de l'Ineris sont mises à la disposition des pouvoirs publics, des entreprises et des collectivités locales afin de les aider à prendre les décisions en matière de sécurité sanitaire et de préservation de l'environnement. L'Institut anime le réseau national AQUAREF sur la surveillance des micropolluants et des polluants émergents. La surveillance des milieux aquatiques est orientée vers deux approches complémentaires : une approche quantitative chimique sur les concentrations de certains polluants présents dans les milieux naturels et une approche écologique par la recherche des effets de ces produits sur la santé humaine et les espèces sensibles. Parmi eux, les effets cancérigènes, mutagènes, neurotoxiques, reprotoxiques et parfois létaux.

La directive 2013/39/UE établit des Normes de qualité environnementale (NQE) pour les substances prioritaires et certains autres polluants, en vue d'obtenir un bon état chimique des eaux de surface conformément aux objectifs de la Directive cadre sur l'eau (DCE). Bien que les NQE soient de plus en plus sévères, la norme OMS de moins de 1 µg/litre en cours pour toute substance aujourd'hui reste arbitraire et les scientifiques ne peuvent pas affirmer si cette concentration infime est toxique ou pas selon les espèces.

Quant aux nanoparticules, les chercheurs n'ont que peu de données sur leurs effets en raison de leur diversité et de leur taille. Ajoutons à cela qu'avec le regroupement des laboratoires d'analyses (deux grands laboratoires aujourd'hui), souvent dépendants de ceux-là mêmes qui produisent des effluents, leurs conclusions sont souvent minimalistes. Comme le concluent les responsables de l'Ineris, **on trouve ce que l'on cherche, mais on ne sait pas chercher ce que l'on ne connaît pas**, et les nouvelles molécules et cocktails sont en nombre.

Christian WEISS
Chargé de mission Eau

Micropolluants et polluants émergents

Les micropolluants sont des substances présentes en très faible quantité dans un milieu susceptible d'induire des effets négatifs à faible ou très faible concentration. Parmi eux, les métaux, les organométalliques, les pesticides, les substances organiques. Selon l'Agence de l'Eau Seine Normandie, on en trouve plus de 100 000 dans la nature alors que l'Union européenne n'en reconnaît que 30 000. L'Ineris prend en compte 2 400 molécules parmi les plus suivies. Leur hiérarchisation s'exerce selon leur dangerosité potentielle et leurs effets sur les milieux naturels.

Les polluants émergents sont des molécules non suivies de façon pérenne dans un réseau de surveillance dont les stéroïdes, les médicaments (antibiotiques, hormones), les produits de dégradation de détergents non ioniques, les désinfectants, les phtalates, les antioxydants, etc.



La bomb

CLIMATIQUE du protoxyde d'azote

TROIS CENTS FOIS PLUS RÉCHAUFFANT QUE LE GAZ CARBONIQUE, CE TUEUR SILENCIEUX ET INODORE DE LA COUCHE D'OZONE, DES ÉQUILIBRES CLIMATIQUES, MAIS AUSSI DE LA QUALITÉ DE L'AIR RESPIRÉ EST UN GAZ HILARANT QUI NE FAIT PLUS RIRE PERSONNE

Au printemps 2015, les activités agricoles, tout particulièrement les épandages d'engrais sur les sols nus, furent le principal facteur des empoisonnements de l'air durant les pics des pollutions piégées sur l'agglomération parisienne. Pour Airparif, environ 30 % de la pollution de fond de l'air en Ile-de-France proviennent des activités d'agriculture industrielle, surtout des émissions de protoxyde d'azote (N_2O) qui est un précurseur de microparticules, un gaz à effet de serre 300 fois plus réchauffant que le gaz carbonique (CO_2) et un agent destructeur de la couche d'ozone (O_3).

D'où vient ce monstre qui nous met en danger de cuire plus tard ou d'être asphyxié auparavant ?

D'abord, tout simplement, de la vie des sols là où l'activité biologique libère des excès d'azote peu oxydés. Ensuite, des composts mal travaillés, des fumiers épandus en excès, et, surtout, des engrais azotés qui, même à faible dose, provoquent des émissions de protoxyde d'azote, lesquelles produisent des microparticules. Il y a aussi des productions industrielles qui libèrent du protoxyde d'azote plus ou moins bien recyclé : fabrication d'acide nitrique, glyoxylique (soupes, pharmacie), adipique (nylon).

Le trafic routier en produit de plus en plus par l'effet des pots catalytiques : ce qui fait que l'échappement paraît moins émetteur de micro-particules, puisqu'elles se forment ensuite.

Inconnu ou inaperçu, le protoxyde d'azote a néanmoins plusieurs gros défauts. Par rapport au gaz carbonique (CO_2), son potentiel de réchauffement global est trois cents fois plus fort. Certes le protoxyde d'azote est plus rare que le méthane (CH_4), mais il reste beaucoup plus longtemps dans l'atmosphère, environ cent cinquante ans, alors que

c'est de l'ordre de trente ans pour le méthane. Circonstance aggravante, le protoxyde d'azote monte vers la stratosphère où il va détruire la couche d'ozone (O_3). Pire : avant de monter dans l'atmosphère, il est précurseur de microparticules très nocives dans les basses couches de la troposphère. Pas de chance : précisément là où nous respirons, ainsi que la quasi-totalité des êtres aérobies.

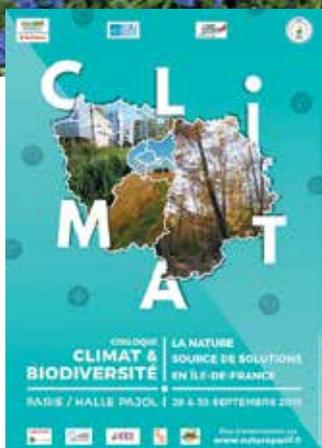
La crainte du saturnisme a fait abandonner l'essence avec plomb. Ce qui était tenu pour impossible, quand les lanceurs d'alerte l'ont demandé, est devenu la norme commune. Il pourrait en être de même à brève échéance pour plusieurs productions industrielles massives et plusieurs pratiques agricoles très répandues qui entraînent des émissions de protoxyde d'azote. Pour y parvenir, le Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie et le Plan régional de la qualité de l'air doivent prendre en compte les émissions de ce gaz dans l'atmosphère.

QUE SAIT-ON DU N_2O ?

Le protoxyde d'azote s'appelle aussi le « gaz hilarant » car il met en euphorie à faible concentration dans l'air. Au-delà, il provoque la léthargie, puis la mort par manque d'oxygène. Ce gaz faisait les délices des cabinets des curiosités et il est encore employé en substitut d'anesthésiques pour des interventions de courte durée. Ce gaz est incolore, inodore et sans saveur, ou presque : juste un brin de goût sucré.

Jean-Claude MARCUS

Association française pour l'étude du sol,
Organisateur du colloque de la Journée mondiale des sols



N^{La}Ature

NATUREPARIF, L'AGENCE FRANCILIENNE POUR LA NATURE ET LA BIODIVERSITÉ, AVAIT ORGANISÉ LES 29 ET 30 SEPTEMBRE DERNIERS À PARIS, EN LIEN AVEC L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE ET LE GROUPEMENT D'INTÉRÊT SCIENTIFIQUE CLIMAT-ENVIRONNEMENT-SOCIÉTÉ, UNE RENCONTRE SUR LE THÈME « CLIMAT ET BIODIVERSITÉ, LA NATURE SOURCE DE SOLUTIONS POUR L'ÎLE-DE-FRANCE ! » PLUS DE 200 PERSONNES ONT ÉCHANGÉ SUR LA NATURE EN VILLE, LES MILIEUX AGRICOLES ET LA FORÊT, LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU ET FORMULÉ DES PROPOSITIONS POUR LA COP21 OÙ NATUREPARIF ASSURE UNE REPRÉSENTATION OFFICIELLE

peut elle sauver l'Île-de-France ?



@Christian Weiss

POUR UNE BIODIVERSITÉ EN MILIEU AGRICOLE

L'Île-de-France émet 3 % des GES agricoles nationaux pour 1,8 % de la surface agricole utile nationale.

La nature peut être une solution si on change les pratiques agricoles, notamment si on passe le seuil de 20 % de milieux herbacés semi-naturels qui ne représentent que 11,6 % en Île-de-France.

Selon Maxime Zucca, naturaliste à Natureparif, les moyens pour arriver à stocker 200 000 tonnes supplémentaires de CO₂ par an dans notre région existent : diminuer les engrais minéraux de synthèse, réduire le rythme des labours, accroître la part des légumineuses, allonger la durée des pâturages et des prairies temporaires, développer les cultures intermédiaires et intercalaires, développer l'agroforesterie et l'enherbement en vergers.

DEUX CONSTATS :

- **LES SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE**, comme la végétalisation des toitures et des façades en ville, la restauration de cours d'eau, permettent de mieux lutter contre les îlots de chaleur urbains ; elles génèrent des économies importantes par rapport aux solutions technologiques classiques et présentent des avantages en termes de santé publique.

Un exemple : l'entretien écologique des espaces verts à Nanterre (92) revient à 61€/an/m² contre 269 € en utilisant les intrants classiques. Autre exemple : la toiture végétalisée de l'école de Chauconin-Neufmontiers (77) permet de stocker 130 à 216 m³ d'eau de pluie par an ce qui évite 647 kg équivalent CO₂/an et une économie de 628 €/an.

- **LES ÉCOSYSTÈMES DIVERSIFIÉS**, notamment pour les systèmes agricoles et les forêts, résistent mieux au changement de climat et aux événements traumatiques.

En ce qui concerne les forêts qui représentent 24 % du territoire d'Île-de-France, elles stockent et fixent le carbone et ont un réel potentiel d'atténuation du changement climatique généré par les activités humaines.

FNE Île-de-France

A signaler une petite vidéo pédagogique sur le changement climatique www.natureparif.fr

ATTÉNUATION ET ADAPTATION

Ces deux stratégies sont complémentaires pour faire face au changement climatique :

- **ATTÉNUATION** veut dire réduire les causes du changement climatique, à savoir, l'accumulation des gaz à effet de serre ; ce sont, par exemple, les transports propres, ou à empreinte écologique réduite.

- **ADAPTATION** veut dire ajuster les systèmes pour limiter les impacts du changement climatique en fonction des territoires locaux et des spécificités. Ce sont, par exemple, les pratiques agro-écologiques pour lutter contre la sécheresse, la déminéralisation des espaces urbains, cours d'école, voirie, par la végétalisation. Seule la seconde stratégie produit des effets à long terme.

PARLONS Climat

UN SUJET COMPLEXE,
DES RÉPONSES À LA PORTÉE DE TOUS

Un physicien et une climatologue se sont prêtés au jeu des questions/réponses sur le sujet crucial du réchauffement climatique, au moment où le brouhaha médiatique précédant la COP21 multiplie les approches et brouille un peu les messages.

L'ouvrage revient d'abord sur les manifestations spectaculaires : montée du niveau des mers, records de températures, réduction de la banquise... et rappelle l'enjeu des négociations internationales sur le climat.

Il précise que le changement climatique ne peut être dissocié d'enjeux liés aux choix agricoles, énergétiques, à la préservation de la biodiversité, aux politiques de santé publique ; il rappelle quelques fondamentaux et définitions avant de passer aux questions/réponses :

Comment l'homme influence-t-il le climat ?

Les événements extrêmes sont-ils une conséquence du changement climatique ?

Quels sont les meilleurs indicateurs du réchauffement climatique ?

Est-il inéluctable ?

Comment limiter le réchauffement au niveau mondial à 2°C ?

2°C ou 5°C de plus, quelles conséquences ?

Est-il irréversible ?

Quels sont les différents scénarii ?

Comment intervenir ?

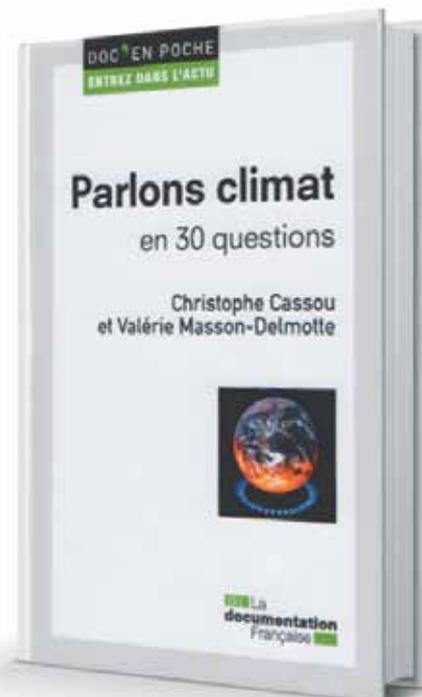
Quelle marge de manœuvre ?

Quels leviers mobiliser ?

Pourrait-on manipuler le climat ?

Les politiques climatiques sont-elles efficaces ?

Quelles énergies alternatives utiliser ?



En 100 pages, les deux auteurs entrent dans l'actualité et répondent clairement aux questions essentielles.

L'ouvrage se termine par @vous la parole, une invitation à poursuivre le dialogue, des réponses en ligne à une sélection de questions.

Les principaux livres et sites Internet sont proposés à ceux qui veulent aller plus loin.

Qui savait que le terme « climat » vient du grec *klima* qui désigne l'inclinaison des rayons du Soleil par rapport à la surface de la Terre ?

Déjà Aristote au IV^e siècle avant JC notait : « *Des nations tout entières disparaissent et périssent avant qu'on ne puisse conserver le souvenir de ces grands changements du climat, de l'origine jusqu'à la fin.* »

« Parlons climat en 30 questions » par Christophe Cassou et Valérie Masson-Delmotte
La Documentation française, septembre 2015 - 5,90 € version papier et 4,90 € version numérique



LiAison

Édité par FNE Ile-de-France Association régionale agréée à l'environnement
Publié avec le concours du Conseil régional d'Ile-de-France

Directrice de publication : D. Duval - **Comité de rédaction :** G. Cadic, B. Chartrain, Y. Epstein, V. Ilié, C. Gilloire, C. Giobellina, P. Latka, M. Martin-Dupray, J-C. Parisot, M. Riottot, D.Védy, C. Weiss - **Réalisation graphique :** Yak 11
Siège social : 2, rue du Dessous des Berges 75013 PARIS 01 45 82 42 34

ISSN 0994

Dépôt légal : Décembre 2015

Imprimé par Imprimerie Chevillon

26 Bd Kennedy, BP 136- 89101 SENS

Imprimé sur papier PEFC

liaison@fne-idf.fr www.fne-idf.fr



@FneIDF



www.facebook.com/FNE_ile-de-france

